

Aux destinataires de la procédure de
consultation



Date 30 MARS 2020

Rapport explicatif et avant-projet de loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE)

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

L'avant-projet de loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE) qui est mis en consultation résulte d'un travail réalisé par le Groupe de travail créé par décision du Conseil d'Etat du 23 janvier 2019. Ce dernier a, en outre confié au Groupe de travail la mission d'examiner les compétences, les tâches et les responsabilités des différentes entités appelées à gérer les dangers naturels, d'introduire le principe de la gestion intégrée des risques ainsi que d'examiner la possibilité d'adapter et de simplifier les dispositions légales des projets d'aménagement de cours d'eau (planification, procédure, etc.) dans le but de faciliter leur réalisation. Le Groupe de travail s'est également penché sur les bases légales relatives au financement et a examiné la possibilité d'harmoniser les systèmes de subventionnement pour les domaines susmentionnés. De plus, la législation cantonale a dû être adaptée aux nouvelles bases légales fédérales, particulièrement dans le domaine des forêts.

La mission confiée au Groupe de travail a eu pour effet d'aboutir à la révision totale de la loi sur l'aménagement des cours d'eau qui inclut dorénavant les dangers naturels ainsi qu'une adaptation de la législation forestière cantonale.

Nous avons ainsi l'honneur de vous consulter afin de connaître votre avis sur cet avant-projet de loi en vous invitant à nous faire parvenir vos observations, remarques et propositions d'ici au 30 juin 2020.

Les documents mis en consultation sont disponibles sur le site internet de l'Etat du Valais (adresse : <https://www.vs.ch/fr/web/che/consultations-cantoniales-en-cours>). Les prises de position sont à adresser directement au Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP), Rue de la Dent-Blanche 18A, 1950 Sion, qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette consultation, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Jacques Melly
Conseiller d'Etat